

Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
22 JUIN 2022**

OBJET : Crédation de 6 postes d'Adjoint d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 11 juillet au 12 août 2022.

L'an deux mil vingt et deux,
le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni
en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER,
Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame
LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Madame PLESSIER,
Monsieur LAMAAIZI, Madame CROS, Monsieur COSSON, Madame POULENARD, Monsieur
MEUCCI, Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame SEBIH, absente excusée donne pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur KANOUTÉ, absent excusé pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur DERUEM, absent excusé donne pouvoir à Madame POULENARD.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Madame FERRER, absente excusée donne pouvoir à Monsieur LTEIF.

Madame AFFDAL-PUTFIN, absente excusée.

Monsieur NÉRIN, absent.
Monsieur CORTÈS, absent.
Madame MOREL, absente.
Monsieur GUÉTROT, absent.

Madame Colette LACROIX est désignée secrétaire de séance.

DELIB 34/22 – Crédation de 6 postes d'Adjoint d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 11 juillet au 12 août 2022.

Le Conseil,

Considérant l'augmentation des effectifs des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires,

Considérant la volonté municipale d'ouvrir les accueils de loisirs à la journée avec restauration pendant toute la durée des vacances scolaires,

Considérant l'accroissement d'activité au sein des services municipaux notamment suite à la crise sanitaire pour faire face à l'épidémie du COVID-19,

Considérant l'accroissement des mesures d'hygiène à respecter dans le cadre de la crise sanitaire, et notamment au sein des établissements accueillant des enfants,

Délibère

Article 1 : Crée 6 postes d'Adjoint d'animation, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, par voie contractuelle, dans les conditions suivantes :

Contrat à durée déterminée dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

- pour la période du 11 juillet au 12 août 2022
- à temps complet

Article 2 : Fixe le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), par référence à celui attribué au personnel communal, comme suit :

Filière animation

- Cadre d'Emploi des Adjoints d'animations
- Groupe de Fonctions 2
- Sous-groupe de fonctions : C21 (**Adjoint d'animation sans responsabilités d'un secteur**).

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 23

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 4

Adopté à la majorité

DELIB 34/22 – Création de 6 postes d'Adjoint d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 11 juillet au 12 août 2022.

Date de convocation : 14/06/2022

Date de l'affichage : 23/06/2022

N° : 34/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

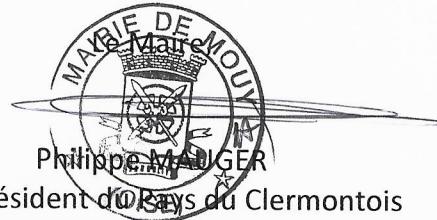
Que la présente délibération a été reçue

En sous-Préfecture le : 24/06/22

Publié le : 24/06/22

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



DELIB 34/22 – Création de 6 postes d'Adjoint d'animation dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, à temps complet,
pour la période du 11 juillet au 12 août 2022.